

N° SIRET : 21191480900010
 Etablissement : MAIRIE DE NEUVIC
 Budget : BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF
 Année 2022
 Page n° 1

Département : CORREZE
 Poste Comptable : SERVICE GESTION COMPTAB
 Date d'Édition : 05/04/2023

ODYSSÉE Informatique - ICARE 1.66B

DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 11/04/2023 à 20 heures 00

Nombre de membres en exercice 19
 Nombre de membres présents 13
 Nombre de suffrages exprimés 13
 VOTES : Contre = 0 Pour = 13 Abstentions = 0
 Date de convocation : 06/04/2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de *Ulme CONDAMINOT* délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Dominique MIERMONT, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	2 449 452,13	2 864 335,79	480 238,37	2 191 389,03	480 238,37	5 055 724,82
TOTAUX	2 449 452,13	2 864 335,79	2 098 089,52	2 191 389,03	4 547 541,65	5 055 724,82
Résultats de clôture		414 883,66		93 299,51		508 183,17
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	2 449 452,13	2 864 335,79	2 098 089,52	2 191 389,03	4 547 541,65	5 055 724,82
RESULTATS DEFINITIFS		414 883,66		93 299,51		508 183,17

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Cachet :



Pour expédition conforme,
 Le Maire,

[Signature]
 SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
 (CORREZE)

REÇU LE

26 AVR. 2023